

## Règlement « La meilleure cuma de France »

La rédaction d'Entraid' organise sur 2016/2017 une Web Série Evénement « La meilleure cuma de France », ayant pour objectif de valoriser les initiatives collectives agricoles innovantes et performantes.

Elle se composera de 6 émissions diffusées sur l'ensemble des canaux du média et de ses partenaires.

### Article 1: Inscriptions

Pour participer, il suffit de remplir en ligne ou d'envoyer le formulaire d'inscription de « La meilleure cuma de France » à l'adresse mail : [meilleure-cuma@entraid.com](mailto:meilleure-cuma@entraid.com)

La date limite d'inscription est fixée au 31 août 2016.

### Article 2: Conditions de participation

Pour participer à la Web Série Evénement « La meilleure cuma de France » il faut :

- Etre en cuma
- Proposer une activité, initiative, un service qui se distingue par son caractère (les initiatives doivent correspondre à au moins un des critères ci-dessous) :
  - Innovant : une cuma qui utilise des nouvelles technologies / des nouveaux procédés / jamais réalisé
  - Technique : une cuma qui développe des prototypes / qui cherche à optimiser son système de production
  - Économique : un groupe réalise des économies via la mise en commun de matériel / l'aide à l'installation / l'augmentation de la rentabilité
  - Collectif : un groupe qui a mis en place une initiative solidaire / production / service de remplacement / d'entraide
  - Environnemental : création de Giee / projet de méthanisation / recyclage / techniques culturales simplifiées / agriculture biologique
- Disposer de données concrètes pour argumenter sur l'intérêt et la pertinence des projets menés (performance économique, intérêt agronomique, temps de travail, etc.)

➔ Par initiative, activité ou service, le jury entend une idée originale, nouvelle et susceptible d'être utilisée par d'autres cuma dans les domaines de progrès fixés. Tout projet proposé doit faire l'objet d'une réalisation ou d'un commencement appréciable de réalisation. Sont donc exclues les opérations restées au stade de l'idée et dont l'efficacité ou la portée ne pourrait être appréciée.

➔ La présence de l'un des représentants de la Cuma est obligatoire pour la remise des trophées qui se déroulera au Sima, Paris Villepinte, en février 2017.

### Article 3 : Le jury

Le jury sera composé de 3 professionnels qui représenteront le secteur agricole et le secteur des agroéquipements.

Ce jury sera encadré par le rédacteur en chef adjoint d'Entraid' Pascal Bordeau ainsi que par le directeur de la rédaction Pierre Criado.

La rédaction d'Entraid' veillera à la représentation géographique homogène qui couvre la plus grande partie du territoire des cuma **sélectionnées**, ainsi qu'à la diversité des cuma représentatives de la multitudes des activités présentes en cuma, quelle que soit la taille des groupes.

#### **Article 4: Sélection des Cuma**

- Les dossiers de candidatures feront l'objet d'une pré-sélection par la rédaction avant présentation au jury. 10 Cuma seront sélectionnés.
- A l'issue de la sélection, le jury de la Web Série Evénement « La meilleure cuma de France » choisira les 4 Cuma finalistes faisant l'objet des thématiques des émissions diffusées.
- L'ensemble des participants seront avertis par mail de la sélection au 15 septembre 2016.

#### **Article 5 : Prix et récompenses**

Le jury décernera le Prix de la meilleure Cuma de France en prenant en compte les audiences et la popularité des émissions diffusées sur les réseaux sociaux et la web tv (Youtube) servant de support de diffusion.

Une récompense sera offerte à l'ensemble des participants en fonction des partenariats créés dans le cadre de cet événement (abonnements, miniatures, autres...)

#### **Article 6 : Communication et diffusion**

Les Cuma participant à la Web Série Evénement « La meilleure Cuma de France » peuvent utiliser l'ensemble des éléments graphiques et visuels de l'événement pour la valorisation de celui-ci.

#### **Article 7 - Droit à l'image**

Les agriculteurs membres des Cuma participant à la Web Série Evénement « La meilleure Cuma de France » pourront être filmés ou photographiés durant l'événement.

En s'inscrivant au concours, les agriculteurs, salariés, administrateurs, acceptent l'utilisation et la diffusion de leur image par l'organisateur, notamment à titre promotionnel.

La réalisation et la diffusion de films ou de photographies de l'événement ne donneront lieu à aucune rétribution des participants.

#### **Article 8 – Modifications par l'organisateur**

La rédaction d'Entraid' se réserve le droit d'apporter toutes modifications nécessaires à la bonne organisation de cet événement, des tournages, de diffusions ou de l'annuler.

Dans l'intérêt de cet événement, Entraid' se réserve également le droit de modifier le présent règlement.

#### **Article 9 : Acceptation du règlement**

Entraid' est seul habilité à régler les points non prévus au règlement et à accorder des dérogations.

La participation à la Web Série Evénement « La meilleure Cuma de France » entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Je soussigné(e).....

Déclare avoir pris connaissance du règlement à la Web Série Evénement « La meilleure Cuma de France » et m'engage à en respecter les modalités.

## Vos contacts

**Lorette Toninato, assistante de la rédaction**

05.62.19.18.88

[meilleure-cuma@entraid.com](mailto:meilleure-cuma@entraid.com)



**Pascal Bordeau, rédacteur en chef adjoint Entraid'**

Tél. : 05.49.44.74.92 | Mobile : 06.87.67.85.51

[p.bordeau@entraid.com](mailto:p.bordeau@entraid.com)

**Pierre Criado, directeur de la rédaction**

Tel : 05.62.19.18.84 \ Mobile : 07.86.01.03.40

[p.criado@entraid.com](mailto:p.criado@entraid.com)